



ANSE A LA BARQUE



LOCALISATION

Désignation :

communes de Vieux-Habitants et de Bouillante
terrains situés en bordure de mer autour de l'Anse à la Barque
jusqu'à la baie de Petite Anse, secteur de mer territoriale
attenant (bande de 500m de large)

Superficie : 29 ha pour la partie terrestre



Vue de l'Anse depuis le nord-ouest

REGIME FONCIER ET REGLEMENTAIRE

Type de protection : **arrêté ministériel du 5 mai 1980**

Propriétaires : Etat, privés

Autres types de protection ou inventaire : L.146-6 (Code de l'urbanisme)

Patrimoine paysager :

L'Anse à la Barque possède une très haute valeur paysagère. Cette petite baie, enfoncée entre deux mornes, est située sur la Côte sous-le-vent de la Basse-Terre, au pied de la chaîne volcanique. La faible urbanisation du bassin versant offre encore le contraste naturel entre les montagnes abruptes, d'un vert profond, et le bleu azur des eaux de la mer Caraïbe ourlée d'une frange de cocotiers.

Ce site est également un lieu d'histoire : mouillage idéalement abrité pour les navires, il fut fréquenté dès le début de la colonisation et deux batteries en assuraient la défense.

C'est aussi un endroit mythique où planent des légendes de galions échoués, remplis d'or.

De nos jours, il accueille quelques barques de marins pêcheurs qui disposent par ailleurs d'un ponton.

Patrimoine biologique :

Ce site est un lieu de promenade permettant de découvrir une assez grande diversité floristique (taillis xérophiiles à cactus cièrges et restes de mangrove) ainsi qu'une importante communauté de crabes représentée par cinq espèces dont le « cé ma fot ». On peut y observer le Pic de la Guadeloupe (espèce protégée) et de nombreuses parulines.

Gestion :

Il existe un projet de mise en valeur du site (abris pour pêcheurs, installation de stand historique, sentier d'interprétation et structures de stationnement, remise en état de l'appontement détérioré par les cyclones Marylin en 1995 et Lenny en 1999).



Echelle : 1 / 15 000



surface concernée par l'arrêté